



Probleme pour une condamnation

Par **garcia**, le **29/08/2009** à **14:55**

Bonjour,

Il y a quelques années (mineur à l'époque) mon petit frère a commis des vols en réunion. Il a été condamné "in solidum" avec ses camarades. Aujourd'hui, il paye encore ses bêtises mais ses partenaires refusent de payer : résultats, les huissiers nous réclament la somme qui devait être partagée en parts égales.

Est-ce normal que l'on soit obligé de payer la part des autres personnes qui ne font pas partie de notre famille et qui ont été condamnées à payer ?

Merci pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **29/08/2009** à **19:01**

Bonjour,

Vous l'avez dit vous-même : condamnation "in solidum" cela signifie que les victimes peuvent se retourner vers qui elles veulent, de préférence vers celui, ou celle, qui a les fonds nécessaires pour payer. Ce sera ensuite à celui, ou celle, qui a payé de se retourner contre ses "partenaires".